

Combattre le mâle

Légitimer le journalisme féministe sous #MeToo

CLAIRE RUFFIO

Centre européen de sociologie et de science politique
(CESSP)

Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne
ruffio.claire@yahoo.fr

ORCID : 0000-0003-2936-648X



Depuis le succès de la mobilisation numérique et transnationale #MeToo en octobre 2017, le combat contre les violences sexistes et sexuelles suscite l'intérêt des médias traditionnels français. Saisis par le retentissement exceptionnel de ce mouvement, les journalistes de presse écrite se sont immédiatement emparés de ces questions jusqu'alors marginalisées au sein des rédactions (Lochon, 2019 ; Ruffio, 2022). Très majoritairement conçues comme relevant des faits divers, les violences sexistes et sexuelles n'étaient jusque-là principalement traitées que sous l'angle des dossiers judiciaires pour faits de viol (Ruffio, 2022), d'agression sexuelle, ou, plus rarement, de harcèlement sexuel (Ambroise-Rendu, 2006 ; Lochon, 2019). Inédite en volume et en nature, la médiatisation du sujet s'est distinguée en 2018 par la forte hausse du nombre de publications comme par la diversification des angles et genres éditoriaux. Ces transformations du cadrage journalistique, particulièrement débattues les mois suivant #MeToo, font aujourd'hui encore l'objet de discussions au sein de la profession, opposant les défenseurs du modèle du « journalisme légaliste », qui valorise les récits descriptifs, dénués de commentaire, aux promotrices – presque exclusivement des femmes – d'un « journalisme de combat », fondé sur la dénonciation des injustices au nom de la poursuite de la vérité et de la défense du peuple (Lemieux, 1992). Ouvertement féministes parfois, identifiées comme telles par leurs collègues, ces femmes journalistes cherchent à modifier les façons de concevoir et de présenter les violences

Pour citer cet article

Référence électronique

Claire Ruffio, « Combattre le mâle. Légitimer le journalisme féministe sous #MeToo », *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo* [En ligne], Vol 13, n°1 - 2024, 15 juin - juin 15 - 15 de junho - 15 de junio.

URL : <https://doi.org/10.25200/SLJ.v13.n1.2024.611>



sexistes et sexuelles. Dans le prolongement des travaux étudiant la circulation des féminismes au sein des médias (Blandin et al., 2017), nous cherchons à comprendre comment « *des rapports d'imbrication et d'interconnaissance* » unissant « *la configuration des collectifs – et de leurs participantes – spécialisés dans la lutte pour la cause des femmes dans différents univers sociaux (associatif, partisan, académique, étatique)* » (Bereni, 2009, pp. 302-304) influent sur l'évolution de la prise en considération de ces thèmes. Dit autrement, dans quelle mesure l'intense médiatisation des violences sexistes et sexuelles en 2018 a-t-elle contribué à la légitimation de savoirs et savoir-faire féministes au sein de la presse écrite ? Il s'agira plus généralement d'interroger les effets du mouvement numérique #MeToo sur la définition du modèle d'excellence journalistique français. Nous nous appuyerons à cette fin sur les résultats de notre recherche doctorale en cours, menée sur les transformations du cadrage journalistique du viol par la presse écrite française entre 1980 et 2020. Dans une recherche de relative représentativité du paysage journalistique français, près de 6 000 Unes et articles publiés sur le sujet par quatorze journaux ont été analysés (voir Tableau 1). Cinquante entretiens et dix-huit observations ont par ailleurs été réalisées entre le 27 mars 2017 et le 29 juin 2021 auprès de journalistes, de leurs chefs et de leurs principales sources (associations féministes, magistrats, avocats et professionnels de santé) afin de comparer leurs conceptions du viol et de son traitement médiatique.

Tableau 1 : *Quantifier et qualifier les discours journalistiques sur le viol*

L'analyse diachronique de l'évolution contemporaine de la médiatisation du viol a été conduite de sorte à permettre l'identification des principales représentations diffusées sur le sujet. Afin de pouvoir étudier les viols ayant ou non fait l'événement médiatique, c'est-à-dire ayant ou non fait l'objet d'« une présentation particulière et valorisante » (Champagne, 2000, p. 406), nous avons décidé d'explorer les discours journalistiques relayés en Une comme au sein des pages des journaux. Quatorze titres ont été sélectionnés afin d'élaborer un échantillon relativement représentatif du secteur de la presse écrite française imprimée et payante entre 1980 et 2020. Considérant le type d'information (générale ou spécialisée), la zone de diffusion géographique (nationale ou régionale), la périodicité (quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle), la ligne éditoriale et les résultats de vente, ont ainsi été retenus : *Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, pour les quotidiens nationaux ; *Le Parisien*, *La Dépêche du Midi*, *La République du Centre*, pour les quotidiens régionaux ; *L'Express*, *L'Obs*, *Le Point*, *Valeurs actuelles*, pour les hebdomadaires d'actualité ; *Marie-Claire* et *Elle* pour la presse féminine ; *L'Equipe* pour la presse sportive ; enfin,

Challenges pour la presse économique. Les archives n'étant pas toutes consultables sur l'ensemble de la période pour chacun des journaux comparés, trois corpus distincts ont été constitués pour garantir leur homogénéité respective ainsi que la systématité de l'analyse.

Le premier recueil (A) se compose de la totalité des Unes traitant du viol, publiées par les quatorze journaux susmentionnés entre le 1er janvier et le 31 décembre des années 1980, 1985, 1990, 1995, 2000, 2005, 2010, 2015 et 2020. Ce choix de carottage nous permet d'observer le traitement journalistique routinier du viol comme la couverture exceptionnelle du sujet, à l'occasion d'affaires ou de mobilisations particulièrement médiatisées. Les Unes produites entre le 1er octobre 2017 et le 31 octobre 2018 ont également été prises en compte, afin d'évaluer l'influence du mouvement #MeToo sur les pratiques journalistiques. Au total, 1 176 Unes ont été étudiées, dont 1 054 portant spécifiquement sur le sujet du viol (89,6%). 850 de ces 1 054 contenus ont trait à des viols perpétrés en France ou à des enjeux de politique nationale (80,6%).

Un deuxième corpus (B) rassemble la totalité des contenus journalistiques diffusés au sein des pages de quatre quotidiens d'information générale, nationale (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*) et régionale (*Le Parisien*), entre le 1er janvier et le 31 décembre des années 2000, 2005, 2010, 2015 et 2020. Avec cet échantillon, nous avons souhaité nous concentrer sur les quatre journaux identifiés dans le corpus (A) comme présentant le plus d'évolutions dans les manières de traiter le viol au cours des deux dernières décennies. La base de données (B) se compose pour sa part de 3 484 articles. Parmi ceux-ci, 2 432 traitent exclusivement du viol (69,8%), dont 1 928 relatent uniquement des cas français (79,3%).

Les caractéristiques des dossiers judiciaires les plus suivis ont été renseignées dans une troisième base de données (C), servant à déterminer les configurations de viol les plus et les moins médiatisées. Relever les circonstances de ces faits nous permet notamment de dresser une typologie des viols selon leur lieu de commission, leur fréquence (viols uniques ou répétés), l'état de la procédure judiciaire, le nombre de victimes et d'agresseurs, le lien unissant ces individus, ou encore leur profil respectif (âge, sexe, nationalité, situation professionnelle, casier judiciaire).

Une recherche préliminaire sur la plateforme numérique *Europresse* nous a d'abord permis de relever les articles qui mentionnaient au moins une fois le mot « viol » et/ou ses déclinaisons (« violer », « violé-es », « violeur-ses », etc.). En procédant ainsi, nous avons choisi de nous consacrer exclusivement à l'étude de faits désignés comme tels par la presse, afin d'interroger les

cadrages véhiculés par les professionnels de l'information. Cet échantillon exclut par conséquent un certain nombre de productions journalistiques qui traiteraient ce sujet sans le mentionner explicitement. Ce biais peut toutefois être relativisé par la tendance des journaux (en particulier des quotidiens d'information générale) à suivre sur le long terme les dossiers ayant fait l'événement. A titre d'illustration, les affaires particulièrement médiatisées d'Aix-en-Provence (viol commis en août 1974), impliquant Roman Polanski (1977), Dominique Strauss-Kahn (2011), Georges Tron (2011), ou encore Gérald Darmanin (2017) figurent dans nos différents corpus.

Nous reviendrons dans un premier temps de cet article sur le processus de stigmatisation de l'engagement féministe observé au sein des rédactions, pour tenter d'en comprendre les motivations et conséquences diverses sur la production journalistique en matière de violences sexistes et sexuelles. Les semaines et mois suivant #MeToo, la détention de savoirs sur ces enjeux est toutefois apparue comme une ressource à forte valeur ajoutée au sein des rédactions nationales. L'occasion, pour certaines femmes journalistes féministes, de remettre en cause plusieurs règles de sélection et d'écriture journalistiques en matière de couverture du sujet. Nous examinerons pour conclure les limites de ces mutations conjoncturelles, apparues en contexte de crise, et montrerons comment l'importation de schèmes d'analyse militants a paradoxalement pu servir la réputation de certains médias et rédacteurs non féministes, aux dépens de journalistes engagées en faveur de la cause des femmes.

LE « PÉRIL FÉMINISTE » OU LE DANGER DE LA SUBJECTIVITÉ

Le rejet de la double partialité supposée des savoirs féministes

Conçus par les journalistes comme relevant du social, soit l'un des « domaines féminins de l'attention et du soin aux autres » (Damian-Gaillard et al., 2021, p. 43), les sujets relatifs aux droits des femmes sont traditionnellement dépréciés au sein des rédactions de presse écrite française. S'intéresser à ces questions expose au stigmate, susceptible d'induire des modifications dans les trajectoires professionnelles, comme « un cantonnement à certaines pratiques journalistiques » (Beaulieu, 2019, p. 72). Associés à des situations « glauques », « gênantes », et « sordides » (citations d'entretiens conduits en 2018, communications personnelles), les articles traitant des violences sexistes et sexuelles comme d'un fait de société sont le plus souvent délégués par les chefs de service aux rares journalistes intéressées – des femmes, dans leur

grande majorité. L'analyse du corpus (A), composé des Unes de quatorze journaux parus entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre des années 1980, 1985, 1990, 1995, 2000, 2005, 2010, 2015 et 2020, montre que 64 des 93 contenus discutant l'existence d'un lien de causalité entre viol et domination masculine ont été signés par des rédactrices. Si toutes ne revendiquent pas ouvertement leur prisme féministe ni ne défendent les mêmes approches (Beaulieu, 2019), la plupart sont pourtant envisagées comme telles par leurs confrères et chefs. Etiquetées « féministes de service » au sein de leurs rédactions respectives, ces journalistes sont perçues par leurs pairs comme défendant un « parti pris » militant, supposément influencé par les associations d'aide aux victimes. En ce qu'elles partageraient avec les organisations féministes une certaine analyse du monde social, ces rédactrices s'exposeraient à la confusion des genres journalistique et militant :

Regardez comment certains, pour ne pas dire certaines, journalistes participent à cette espèce de victimisation générale, avec ces associations qui nous disent qu'il faut 'écouter la parole de la victime'... [Il lève les yeux au ciel] Combien de fois on l'a entendu ça, 'la parole de la victime'... Ça ne va pas du tout ! Ces gens-là ne sont plus journalistes, mais militants pour une cause, et une cause qui en plus n'a plus besoin d'être soutenue de nos jours. (Un journaliste Faits divers/Justice d'un quotidien national, 4 mai 2018)

Ces femmes journalistes féministes enfreindraient par conséquent doublement les normes de l'excellence journalistique, en manquant à la fois aux devoirs du rituel d'objectivité journalistique et de neutralité politique (Tuchman, 1972). « La figure stéréotypée de la femme féministe et journaliste » ne saurait pas « distinguer son travail et son engagement », mais assimilerait au contraire « son métier comme un moyen de faire passer des idées féministes », remarque Laure Beaulieu (2019, p. 68). Réputées partiales auprès de leurs pairs, ces journalistes sont par ailleurs discréditées du fait de raisons personnelles supposées se trouver au fondement de leur militantisme. L'intérêt pour cet objet unanimement décrit comme « particulièrement déprimant » et « pénible » ne pourrait résulter que de la connaissance intime des violences :

C'est des sujets difficiles, c'est lourd de travailler plusieurs mois sur les violences sexuelles... C'est pas anodin, faut quand même qu'on y trouve son compte personnel... [Il hésite] C'est pas tout le monde qui s'y intéresse... Y a qu'à voir qui s'est porté volontaire pour couvrir #MeToo et sortir des enquêtes : quasiment que des femmes dans la rédac. (Un journaliste Société d'un quotidien national, 12 décembre 2018)

L'identification individuelle est d'ailleurs spontanément évoquée par les femmes journalistes rencontrées en entretien comme se trouvant à l'origine de leur intérêt pour ces questions. Toutes soulignent le rôle déterminant de l'expérience – intime comme indirecte – des violences sexistes et sexuelles sur leur volonté de mettre à l'agenda médiatique ces enjeux. Une journaliste indépendante depuis plus de vingt ans déclare par exemple avoir « ressenti le besoin urgent » d'écrire sur ce thème après avoir appris que plusieurs membres de son entourage familial, amical et professionnel avaient été violés. Plus généralement, le sentiment d'appartenance au groupe des femmes et des filles, victimes d'un « sexisme systémique » (citation d'entretien, voir *infra*), justifierait leur engagement en faveur d'une couverture pérenne du sujet. Bien que profondément affectée sur les plans personnel et émotionnel par ses différentes enquêtes, une journaliste France/Politique explique ainsi « s'obstiner » « en tant que femme », dans l'espoir de protéger la future génération à laquelle appartient sa propre fille :

Je les [enquêtes] prends toutes de pleine face. J'en ai marre, je pleure, je laisse tomber. J'ai l'impression que ma vie personnelle se rétrécit. Et puis en fait j'ai une petite fille, [...] et je veux pas qu'elle se fasse... qu'il lui arrive quoi que ce soit quand elle aura vingt-cinq ans. Car je réalise qu'à l'intérieur [elle désigne avec ses mains les locaux de la rédaction], rien n'a changé depuis mes vingt-cinq ans. (Une journaliste France/Politique d'un quotidien national, 14 février 2019)

Les rares journalistes qui formulent le souhait de traiter ce sujet souffrent donc du soupçon d'une double sorte de partialité : militantes d'une part, elles profiteraient de leur fonction de journaliste pour diffuser des contenus politiquement orientés ; vraisemblablement concernées par les violences, elles seraient de surcroît guidées par leurs émotions, composantes de leur subjectivité. Du point de vue de leurs collègues, ces journalistes féministes défendraient une forme de « journalisme de combat », centré sur la promotion de revendications militantes spécifiques, au détriment du respect des principes professionnels fondamentaux (Lemieux, 1992, pp. 34-35).

Neutraliser le journalisme féministe

Conscientes de leur réputation, nombre de femmes journalistes qui traitent des violences sexistes et sexuelles précisent faire l'objet de comportements stigmatisants de la part de leurs confrères les plus critiques, en France (Damian-Gaillard et al., 2021) comme en Belgique par exemple (Le Cam et al., 2021). Une ancienne rédactrice spécialiste des droits

des femmes affirme avoir décidé en 2016 de quitter la profession en raison de « l'ambiance très toxique » des médias, et de l'impossibilité de « faire passer des papiers sur ces thématiques-là ». Aujourd'hui salariée d'une association féministe, elle indique avoir choisi de se réorienter vers une activité qui « [lui] donnait l'impression d'avancer sur ces sujets » sans risquer d'avoir quotidiennement à subir les commentaires dégradants de ses collègues :

T'es étiquetée 'féministe de service', du coup tu récoltes toutes les blagues en rédaction sur les sujets, qui peuvent être parfois très violentes, et faites exprès pour te nuire, ou [elle inspire profondément, puis souffle] te... te... te casser, quoi. [...] Dans les rédactions où j'ai travaillé, c'est des sujets minimisés et un peu moqués en fait. (Une ancienne journaliste spécialiste des droits des femmes au sein d'un quotidien national, 27 mai 2019)

Ces journalistes ne bénéficieraient par ailleurs que d'une autonomie professionnelle réduite. Leurs publications sur ces thèmes seraient plus fréquemment et sévèrement relues et corrigées que celles de leurs collègues non étiquetés féministes, chaque formulation étant susceptible d'être censurée. « Obligé[s] de surveiller et de contrôler l'impression qu'[elles] produi[sent], avec une intensité et une étendue qui, suppose[nt-elles], ne s'imposent pas aux autres » (Goffman, 2015 [1963], p. 26), elles se disent en entretien « découragées sur le long terme » de proposer des articles relatifs aux violences sexistes et sexuelles. Tendanciellement traités par les rubricards Faits divers/Justice (Ambroise-Rendu, 2003 ; Ruffio, 2022), les faits de viols, d'agressions sexuelles et de harcèlement sexuel ne sont évoqués qu'à la condition d'avoir été pris en charge par les pouvoirs publics, par le biais d'un dépôt de plainte. Tout commentaire s'écartant des pièces du dossier, *a fortiori* suggérant une analyse systémique des logiques sociales à l'origine de ces violences, est par conséquent proscrit. Le recours aux statistiques n'est alors autorisé par leurs chefs de service que pour montrer le caractère singulier de la situation rapportée. Dans ces cas, seules les données produites par l'institution judiciaire sont estimées légitimes par leurs chefs, les résultats fournis par les associations d'aide aux victimes étant jugés « biaisés » par leur « approche extrêmement systématique, sans aucune nuance », qui contribuerait à « disséminer des généralités » (Un journaliste Faits divers/Justice d'un quotidien national, 4 mai 2018). Considérées et présentées comme relevant de relations interpersonnelles et de comportements jugés déviants, les violences sexistes et sexuelles sont ainsi traditionnellement individualisées (Comby & Grossetête, 2013 ; Comby, 2014 ; Henry, 2021, pp. 98-102) et dépolitisées (Devillard & Marchetti, 2008) par ce cadrage fait-diversier routinier (Ambroise-Rendu, 2006 ; Benedict, 1992 ; Soothill & Walby, 1991).

LE RETOURNEMENT PARTIEL DU STIGMATE FÉMINISTE SOUS #MeToo

De « féministes de service » à féministes au service du média

En confrontant l'ensemble des médias à l'ampleur des violences sexistes et sexuelles au sein de la société, #MeToo a constitué un moment propice à la redéfinition des principes régissant la couverture journalistique du sujet (Beaulieu, 2022 ; Ruffio, 2022). Parce qu'ils démontrent l'omniprésence sociale du problème, les témoignages de victimes partagés en nombre sur les réseaux sociaux sont conçus par les journalistes interrogés comme relevant de l'intérêt du public (Champagne & Marchetti, 1994; Henry, 2003; Kaciaf & Talpin, 2016). Face à l'obligation de produire dans l'urgence, les rédactrices étiquetées « féministes de service » ont dans un premier temps été considérées comme les plus compétentes pour suivre ce sujet jusqu'alors ignoré de (presque) tous. Comme l'observe Laure Beaulieu (2019) « le fait d'être assignée au stéréotype de la féministe rend les journalistes visibles à l'intérieur de leur rédaction où elles peuvent acquérir une position de spécialistes, ce qui leur donne une légitimité sur ces questions » (p. 71). Seules capables d'identifier et de situer politiquement les principales actrices de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, elles figurent parmi les rares journalistes en mesure de négocier des reportages exclusifs auprès des associations. Ces professionnelles de l'accompagnement ont en effet la réputation auprès des médias d'être particulièrement méfiantes, leur mission première consistant à protéger les victimes de toute exposition ou démarche susceptible de leur être préjudiciable (Cardoso, 2017 ; Herman, 2013). L'une des membres du conseil d'administration du Collectif féministe contre le viol (CFCV) corrobore ces propos, certifiant en entretien « refuse[r] catégoriquement de filer des témoins aux journalistes [...] qui ne veulent le plus souvent que du sang frais [...] des larmes qui coulent abondamment ». Présenter un « profil » ainsi qu'un intérêt perçus comme « sincères » pour le sujet demeure pour ces militantes un critère déterminant d'acceptation. Avoir signé au préalable un ou plusieurs articles évoquant des « éléments de contexte plus généraux » sur les violences jouerait par exemple en faveur de ces rédactrices (15 octobre 2018).

Déjà formées aux savoirs et savoir-faire féministes, ces journalistes sont également décrites en entretien par leurs confrères comme étant plus à-même de recueillir des témoignages qualifiés d'« intimes », potentiellement sources d'embarras réciproque pour les victimes et reporters. Connaissant les mécanismes et conséquences des violences, elles seraient en mesure de produire des contenus analytiques plus rapidement

que leurs collègues, globalement ignorants et réticents à l'idée de couvrir ce thème par « pudeur » et rejet du « voyeurisme » (entretiens réalisés en 2018, communications personnelles) :

Je ne veux surtout pas harceler des victimes de harcèlement ! Pour ça, je donne mon numéro à tout le monde. [...] Je pense que les victimes, quelle que soit la gradation de ce qu'elles ont subi, que ce soit du harcèlement, une agression, voire un viol [...] c'est à elles de faire la démarche, et c'est à elles d'être mûres. Et personne n'est obligée de parler au moment où y a une injonction éditoriale, au moment où il fallait sortir des histoires. Et je sais que certains journalistes ont vraiment été très insistants, au point de complètement braquer les victimes, au point de provoquer... Par exemple, je sais que des femmes que j'ai eu moi au téléphone, non seulement, ne voulaient plus parler aux journalistes, mais sont tombées en dépression, se sont mises à prendre des médicaments, et tout ça. (Une journaliste France/Politique d'un quotidien national, 14 février 2019)

L'adoption de pratiques dites « éthiques » et « respectueuses », importées du milieu associatif féministe, leur permettrait en outre de se démarquer de la concurrence, pressée par les échéances éditoriales (Louazon, 2022).

La coordination féminine de groupes de travail interservices : l'organisation des « task forces #MeToo »

Pour certaines déjà mobilisées contre le sexisme dans les médias et en politique depuis les années 2010 (Damian-Gaillard et al., 2021, pp. 195-201), ces femmes journalistes se sont saisies de #MeToo comme d'une fenêtre d'opportunité (Ravinet, 2014) pour transformer les pratiques de sélection et d'écriture en matière de violences. La centralité de leur rôle apparaît tout particulièrement au sein des rédactions les plus investies dans la médiatisation de ce mouvement transnational. Au *Monde* et à *Libération*, des cellules de travail interservices ont rassemblé des mois durant des dizaines de journalistes volontaires pour suivre continûment le sujet. Parmi ceux-ci, seules quelques-unes revendiquent toutefois publiquement leur engagement féministe, à l'instar des rédactrices chargées de l'organisation des « task forces #MeToo ». Lancés à l'initiative des directions des rédactions, ces groupes de réflexion ont été gérés par trois femmes occupant des postes de responsabilité au sein de leur média (chefs de services politique et culture, directrice adjointe de la rédaction). Décrites par leurs pairs comme « particulièrement attachées à la cause féministe », ces journalistes cherchent depuis plusieurs années à « sensibili-

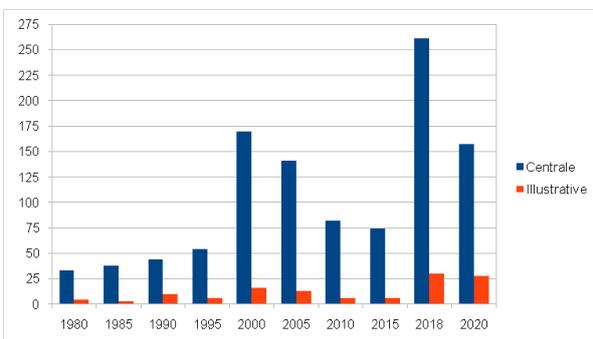
ser » leurs collègues aux « questions de femmes et de genre » :

Celle qui chapeautait en quelque sorte les réunions #MeToo, [...] c'est une journaliste de la rédaction qui faisait partie du collectif [Prenons la Une], et qui depuis son arrivée au journal [en 2015] a pas mal essayé de faire monter ces questions au sein de la rédac, de sensibiliser un peu là-dessus. [...] C'est vraiment une féministe de la première heure, une féministe engagée ! (Une journaliste Société d'un quotidien national, 18 septembre 2018)

Bien qu'inégalement dotées au sein de ces deux quotidiens, les « *task forces* #MeToo » auraient notamment favorisé la participation des rédactrices à la prise de décision éditoriale, « plutôt que de laisser parler les grands reporters et les anciens mecs » (Une journaliste Société d'un quotidien national, 12 décembre 2018). Dans un article retraçant la prise en charge de #MeToo par *Le Monde*, les journalistes Héléne Bekmezian et Emeline Cazi attestent de la prédominance « des trentenaires, des femmes, nombreuses, venus de tous les services, qui, pour certaines, prennent pour la première fois la parole devant leurs collègues » (Bekmezian & Cazi, 2018). Ces cellules interservices ont ainsi participé d'une « prise de conscience collective de l'ampleur du phénomène » (Une journaliste Société d'un quotidien national, 12 décembre 2018), condition préalable à la remise en cause du cadrage journalistique.

Car 2018 se distingue considérablement des années antérieures par un traitement singulier des violences

Figure 1 : Part des titres en Unes mentionnant le mot viol entre 1980 et 2020 selon l'importance accordée au sujet (n=1176)



Sources : les quatorze journaux inclus dans l'analyse.

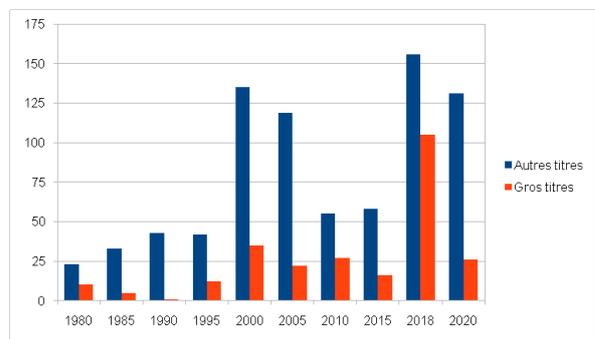
Champ : les Unes mentionnant au moins une fois le viol dans l'un des titres parus en première page.

Lecture : en 2018, tous journaux confondus, 261 titres en Unes traitent exclusivement du viol (place « centrale » du viol dans le contenu), tandis que 30 autres ne font que le mentionner à titre d'exemple (place « illustrative »).

sexistes et sexuelles. Les Unes consacrées au viol sont approximativement deux fois et demi plus nombreuses (voir Figure 1). Le sujet fait également en moyenne une fois et demi plus souvent les gros titres des journaux (voir Figure 2). Plus exactement, 29,3 % de l'ensemble de ces contenus (articles comme Unes) ont été relayés en 2018.

Les rédactions publient par ailleurs davantage d'articles de positionnement (éditoriaux, chroniques et analyses), plus longs que les récits et témoignages jusque-là privilégiés (voir Tableau 2 en annexe). Leur objet change également : les journalistes s'intéressent désormais à la nature des rapports entre les hommes et les femmes, interrogent les frontières du consentement et de l'abus de pouvoir, ou évoquent les dysfonctionnements de la prise en charge des violences (voir Tableau 3 en annexe). Les responsabilités collectives du gouvernement, de la police, de la justice, comme des organisations concernées par des révélations (fédérations sportives, partis et syndicats politiques, industrie du cinéma...) sont examinées et commentées par des magistrats, avocats, chercheurs et politiques invités à s'exprimer. Le langage constitue l'autre principale évolution : aux qualifications descriptives et imagées d'ordinaire utilisées, sont dorénavant préférés des termes « connotés militants » (Une journaliste Société d'un quotidien national, 12 décembre 2018), employés pour souligner la dimension systémique (« violences sexistes et sexuelles », « féminicide ») comme la condamnation sociale et juridique des violences (« pédocriminalité ») (voir Tableau 4 en annexe). La remise en cause de ces pratiques de sélection et d'écriture journalistiques a pu localement conduire

Figure 2 : Position des titres en Une traitant spécifiquement du viol entre 1980 et 2020 (n=1054)



Sources : les quatorze journaux inclus dans l'analyse.

Champ : les titres en Unes traitant spécifiquement du viol comme sujet principal du ou des articles associés dans le feuillet du journal.

Lecture : en 2018, tous journaux confondus, 156 titres en Unes traitent exclusivement du viol (place « centrale » du viol dans le contenu) ont fait les gros titres (titre principal, tribune, sous-tribune, ventre, ou Une entière).

à modifier la charte éditoriale du média, sur le modèle des « 11 recommandations » de *Prenons la Une*, exclusivement connues des femmes journalistes féministes, comme constaté durant nos entretiens.

FAIRE GENRE DANS LES MÉDIAS

La mise en scène de l'excellence journalistique comme entreprise de légitimation du « journalisme justicier »

Un profond clivage apparaît toutefois au sein des rédactions d'information générale, opposant les « journalistes justiciers » (Kaciaf & Talpin, 2016, pp. 138-141 ; Marchetti, 2000, pp. 37-38), favorables à la réforme de certaines pratiques professionnelles au nom de l'intérêt général, aux reporters attachés au modèle du « journalisme légaliste », qui privilégient la transcription factuelle des événements aux dépens du commentaire (Lemieux, 1992, pp. 33-34). Les enquêtes dites « d'initiative », en ce qu'elles portent sur des situations non judiciarisées, ont particulièrement cristallisé ces tensions. Le plus souvent fait-diversiers ou chroniqueurs judiciaires, les journalistes « légalistes » rejettent toute médiatisation de témoignages ne faisant pas l'objet d'un dépôt de plainte. Les faits n'ayant pas été publicisés auprès de l'institution judiciaire chargée de leur qualification et condamnation, les médias ne seraient de leur point de vue pas légitimes à juger de la crédibilité des déclarations des plaignantes. Le respect de cette règle officielle éviterait ainsi de « se substituer à la justice », et de potentiellement relayer des « histoires inventées ou exagérées » par « des femmes en quête de reconnaissance » ou de « vengeance » (Une journaliste Faits divers/Justice d'un quotidien national, 11 octobre 2018). De leur côté, les rédactrices se revendiquant féministes justifient la couverture de ces récits par l'existence de nombreux obstacles à leur judiciarisation. Dans la mesure où seules 12 % des femmes victimes de viol ou de tentative de viol portent plainte (Bousquet et al., 2016), la mission civique du journaliste consisterait à rendre compte de leur « réalité sociologique diverse » (Une journaliste France/Politique d'un quotidien national, 14 février 2019). La dimension temporelle des difficultés rencontrées par les victimes pour raconter leur expérience comme les enjeux associés à la prescription judiciaire sont ainsi invoqués par ces journalistes engagées pour légitimer leur publicisation :

On me dit constamment : 'Pourquoi vous traitez ces sujets alors qu'y a pas de plainte ? Vous vous substituez à la police et à la justice'. [...] Mais le temps que les femmes réalisent ce qui leur est arrivé, qu'elles aient la force, le courage de parler, [...] tout est déjà prescrit ! [Sur

un ton passionné] Et la prescription ferait que la douleur devrait rester cachée, et que donc on se servirait pas de cette douleur et de ce qu'elles avaient subi pour essayer d'empêcher que ces crimes ou ces délits se renouvellent ? [...] La justice, elle peut pas aider tout le monde. Et moi je pense que ces paroles-là, [elle insiste] à condition d'être recoupées, à condition d'être une enquête factuelle, à condition d'être une enquête sérieuse, de pas être une enquête à charge, à condition évidemment de respecter les droits du contradictoire, ces histoires doivent sortir ! Sinon, de toute manière, et là c'est la militante qui parle [sourire], sinon, on ne changera jamais rien, en fait. (Une journaliste France/Politique d'un journal national, 14 février 2019)

En réaction à ces désaccords internes aux rédactions comme à l'ensemble de la profession, *Le Monde* et *Libération* ont fait le choix d'accompagner la publication d'enquêtes d'initiative par des contenus mettant en scène leur excellence journalistique en matière d'investigation (Marchetti, 2000). En dévoilant les « coulisses » de réalisation, les directions de ces journaux soulignent la fiabilité de ces enquêtes pour violences sexistes et sexuelles d'un genre nouveau. Un article paru au lendemain de la publication de *Libération* sur l'Union nationale des étudiants de France (Unef) signale par exemple que « la rédaction répond à une série de questions soulevées par [leurs] articles sur les scandales qui touchent l'Unef » (Bretton, 2018). Quelques mois plus tard, Héléne Bekmezian et Emeline Cazi présentent à leur tour les méthodes de travail employées par *Le Monde* pour « prendre la mesure du phénomène [#MeToo], en rendre compte et y répondre » :

Cette première enquête [menée sur Pierre Joxe, ancien ministre socialiste, ex-président du Conseil constitutionnel], comme les suivantes, révélera les difficultés à traiter cette matière des violences sexuelles. Il n'existe pas de témoin des faits. Les dossiers reposent presque toujours sur du parole contre parole. On élabore quelques règles : rencontrer les témoins à plusieurs, vérifier le récit dans ses moindres détails, entendre le maximum de personnes qui viendraient confirmer ou infirmer leurs dires. Et, en cas de doute, ne pas publier. (Bekmezian & Cazi, 2018, para. 8)

La valorisation de la rigueur dite exemplaire de ces enquêtes journalistiques vise à contrer toute sorte de critique, qu'elle soit formulée par un autre média ou prenne la forme de poursuites en diffamation par les personnes mises en cause. Mettre en avant le nombre, la nature comme la diversité des témoignages et maté-

riaux recueillis – autrement dit, la polyphonie discursive – permet d’ailleurs à ces journaux de se distinguer éditorialement de la concurrence, qui s’est globalement abstenue de mener ce type d’enquêtes, jugées trop coûteuses (en temps, en ressources humaines, et potentiellement en termes d’image). La promotion de ce format inédit a notamment été l’occasion pour ces rédactions de mettre en scène – auprès de leurs pairs comme de leur audience – leur positionnement en faveur de la dénonciation des violences sexistes et sexuelles :

A la rédac, on considère que ce sera un moment de l’histoire complètement inouï, une sorte de rupture. Faire ces enquêtes, publier tous ces témoignages, [...] ça montre aussi l’état d’esprit dans lequel on est depuis #MeToo. Ça résume pas mal notre position [...] qui est d’encourager, d’accompagner ce mouvement de libération de la parole. Ce qui n’a pas été fait par tout le monde. (Une journaliste Société d’un quotidien national, 12 octobre 2018)

Comme le souligne Laure Beaulieu (2022),

traiter des violences sexistes et sexuelles est devenu intéressant d’un point de vue réputationnel pour les médias à l’échelle nationale mais aussi internationale. Au moment de #MeToo, des journaux internationaux comme le *New York Times* ont évoqué les enquêtes de *Mediapart* (p. 65).

Revendiquer l’initiative de pratiques novatrices en presse écrite imprimée a ainsi permis au *Monde* et à *Libération* de renforcer leur rayonnement en France comme à l’étranger, en s’appuyant sur leur position dominante au sein du champ journalistique national.

Une transformation des pratiques professionnelles contraignante mais éphémère

Il semblerait pour autant que le recours à ces formats et dispositifs n’ait été qu’éphémère, le traitement journalistique des violences sexistes et sexuelles observé en 2020 se définissant par un cadrage majoritairement juridicisant (Ruffio, 2022). Les enjeux d’image relatifs à la révélation de faits non judiciarisés ont en grande partie contribué à la réhabilitation des pratiques professionnelles routinières. Le déclin du nombre d’enquêtes d’initiative cette année-là s’expliquerait notamment par la mémoire de « fiascos médiatico-judiciaires » (Un journaliste Société d’un quotidien national, 12 décembre 2018). Presque systématiquement cité en entretien, l’arrêt de l’hebdomadaire *Ebdo* en mars 2018, est associé à l’enquête jugée « bâclée » du magazine sur le classement sans suite d’une plainte pour viol déposée contre Nicolas Hulot,

publiée un mois plus tôt. Un reporter de quotidien national notait une « plus grande prudence » éditoriale de la part de la direction de son journal depuis cet événement :

[A propos d’une enquête achevée mais finalement non publiée par le journal] Ce sera juste mon ressenti, mais moi je pense qu’y a un an [en décembre 2017, soit deux mois après #MeToo], elle serait passée. Et là, ça passe plus quoi. [Silence] Parce qu’on est plus prudent. [...] Je pense que toutes les affaires qu’il y a eu depuis #MeToo ont entraîné une sorte de petit revirement. Je pense par exemple à l’affaire Ramadan, [...] ou encore à Hulot. C’est vraiment l’épouvantail, Hulot ! Le magazine *Ebdo* n’est pas mort à cause de l’affaire Hulot, je pense qu’il avait commencé à s’effondrer avant. Mais dans l’esprit des chefs, ça reste une affaire qui a été sortie trop tôt. Donc maintenant ils sont plus prudents. (Un journaliste Société d’un quotidien national, 12 décembre 2018)

L’influence réelle des « *task forces* #MeToo » n’aurait par ailleurs été que marginale, les équipes de travail du *Monde* et de *Libération* constituant des exceptions de courte durée au sein de la presse écrite. Bien qu’elles et ils défendent en entretien le caractère « salubre » de ces cellules, leur instauration a cependant été jugée contraignante par leurs anciens membres. Toutes et tous évoquent l’impossible autonomisation de ces groupes de travail à l’égard de la direction de leur média respectif. Aucun pouvoir de décision éditoriale n’avait été délégué aux trois femmes journalistes nommées à la tête des équipes #MeToo du *Monde* et de *Libération*. Tout au plus étaient-elles chargées de centraliser, de relire et de corriger les sujets affiliés. Le choix de publier (ou non) relevait de la seule compétence des rédacteurs en chef et des chefs de services des autrices et auteurs de ces articles :

En gros, y a eu deux fonctionnements parallèles : la *task force* [#MeToo] et le fonctionnement dans chaque service. La *task force*, c’est bien, ça te permet de faire émerger des idées et d’en discuter, mais c’est pas la *task force* qui va te valider tes sujets et qui va *in fine* décider de les publier ou pas. [...] La décision de publier, c’est soit ma chefferie directe, c’est-à-dire ma cheffe ou son adjoint, soit la direction de la direction [la rédaction en chef]. [...] Ça a pu susciter quelques difficultés, quelques incompréhensions... [...] C’est plusieurs fois arrivé que la *task force* nous valide des enquêtes sur lesquelles on avait bossé plusieurs mois, qui finalement n’ont pas été publiées parce que la direction a estimé qu’on n’avait toujours pas assez d’éléments. (Un journaliste Société d’un quotidien national, 12 décembre 2018)

Selon ce journaliste Société, la « complexité » de ces enquêtes aurait induit l'exercice d'un contrôle accru de la part des directions de rédaction. Afin de limiter le risque d'être accusés de relayer de « fausses accusations », les responsables éditoriaux enjoignent désormais les journalistes de recueillir un maximum de témoignages de personnes ne se connaissant pas (par anticipation des critiques relatives au « complot »), si possible à visage découvert (l'anonymat étant perçu comme moins engageant pénalement). Les reporters sont également contraints de récolter des preuves écrites dites matérielles, à l'instar de toute forme de correspondance ou d'enregistrement (audio, vidéo ou photographique), censées démontrer la plausibilité des violences. Pour répondre à ces exigences accrues depuis l'affaire Hulot-*Ebdo*, la plupart de ces investigations ont été confiées à des binômes mixtes de journalistes. Si la désignation de couples d'hommes et de femmes pour mener une enquête n'est pas chose nouvelle, la pratique connaît une hausse exceptionnelle en 2018 : 46,5 % des contenus traitant du viol signés par une équipe mixte entre 1980 et 2020 ont été publiés au cours de cette seule année.

CONCLUSION : VERS UNE CRISTALLISATION DES ASSIGNATIONS DE GENRE AU NOM DE L'OBJECTIVITÉ ?

Face au succès transnational du mouvement *#MeToo*, les rédactions d'information générale ont été contraintes de s'intéresser autrement aux violences sexistes et sexuelles. Dans l'urgence de publier avant la concurrence, les femmes journalistes féministes ont ainsi pu convertir leurs diverses ressources militantes (connaissances théoriques et statistiques, contacts d'associations) en une forme d'expertise, rare et prisée. Certaines rédactrices qui occupaient alors des postes de responsabilité ont cherché à modifier les pratiques de sélection et d'écriture en matière de couverture des violences sexistes et sexuelles. Des contenus plus longs et décryptant la prise en charge publique du problème ont alors été préférés aux brèves et courts récits descriptifs généralement publiés sur ce thème. A l'initiative de ces transformations éditoriales, *Le Monde* et *Libération* ont instauré quelques mois durant des cellules de travail interservices (dites « *task forces #MeToo* ») dédiées au suivi permanent des témoignages et au recueil de nouveaux récits. Le lancement d'enquêtes d'initiative, fondées sur des faits non judiciaires, a notamment conduit à remettre en cause la règle officieuse dite « du dépôt de plainte », qui interdit toute publication sur le sujet en l'absence d'une plainte. La réalisation de ces enquêtes jugées risquées a toutefois été le plus souvent confiée à des binômes mixtes (composés d'un homme et d'une femme), en vue de contenir la subjectivité des femmes journa-

listes, supposément plus affectées par le sujet des violences sexistes et sexuelles.

Pensée pour mieux répartir la charge de travail au sein des différents services (les rédactrices des pages France/Politique et Société s'étant davantage impliquées dans le lancement des « *task force #MeToo* »), la mise en place de ces binômes vise aussi et surtout à garantir la neutralité éditoriale des contenus produits dans le contexte *post-#MeToo*. Supposées par certains de leurs chefs être plus compatissantes, sensibles et concernées par le sujet des violences que leurs homologues masculins, les rédactrices sont dites susceptibles de faire preuve d'une plus forte subjectivité (Damian-Gaillard et al., 2021 ; Le Cam et al., 2021 ; Neveu, 2000). La désignation d'un acolyte masculin permettrait donc de contrôler et d'équilibrer l'éventuel parti pris féminin – s'il n'est pas féministe. Bien que cette pratique ait été exclusivement observée dans les services France/Politique et Société des rédactions ayant lancé des enquêtes d'initiative (à savoir *Le Monde* et *Libération*), il apparaît qu'une majorité des femmes journalistes concernées adhèrent, au moins partiellement, au principe de cette forme de « tutelle » masculine (Bertini, 2007, p. 14) :

C'est des sujets très durs émotionnellement, parfois on peut être pris par les témoignages. Peut-être même plus quand on est une femme, parce qu'on est plus directement concernée par le sujet. Dans ces cas-là, travailler en binôme avec un homme, ça peut être intéressant, parce qu'ils sont généralement moins impliqués émotionnellement. Ça les touche peut-être un peu moins, de manière générale. (Une journaliste France/Politique d'un quotidien national, 14 février 2019)

La justification genrée de la désignation de binômes mixtes est toutefois vivement contestée par leurs consœurs, qui, contrairement à la reporter citée ci-dessus, n'ont pas réclamé de partenaire d'enquête. L'analyse de nos entretiens montre en effet une nette corrélation chez les rédactrices entre le rejet de ce dispositif de surveillance et l'imposition d'un coéquipier par leur chef de service et/ou rédacteur en chef. Selon elles, en considérant les femmes comme étant davantage capables de discerner, de comprendre et de ressentir les émotions d'autrui que leurs confrères, les responsables éditoriaux participeraient de la pérennisation de stéréotypes sexistes au fondement de la division genrée du travail journalistique – émotionnel, en l'occurrence (Hochschild, 2003).

Si certaines femmes journalistes déclarent en entretien trouver un intérêt dans la constitution de binômes mixtes, toutes s'accordent cependant sur un point : l'implication de leurs confrères dans la conduite

d'enquêtes pour violences sexistes et sexuelles témoignerait davantage de la légitimation conjoncturelle du sujet que de leur volonté de veiller au respect des principes d'excellence professionnelle (Neveu, 2000, pp. 185-186). Car si les directions de rédaction font montre d'une plus grande prudence depuis l'affaire Hulot-Ebdo révélée en février 2018, elles n'ont pour autant jamais renoncé aux enquêtes d'initiative. La multiplication des conditions requises pour obtenir l'autorisation de les publier a cependant conduit à leur raréfaction. La parution de l'une de ces enquêtes jugées particulièrement difficiles et risquées professionnellement serait par conséquent un gage de l'excellence journalistique de son ou de ses auteurs et/ou autrices :

Avant, il n'y avait que des femmes journalistes qui travaillaient sur ces sujets. Et c'était plutôt mal vu, ou en tout cas, pas du tout stratégique en termes de carrière. Mais depuis #MeToo, on voit de plus en plus d'hommes s'y mettre. Il y en a qui sont sincèrement intéressés par le

sujet, qui se rendent compte qu'il y a un problème. Et puis il y en a d'autres qui sont plus opportunistes, on va dire, parce que ça devient valorisant professionnellement. (Une journaliste Faits divers/Justice d'un quotidien local, 2 mai 2019)

Certains reporters se seraient donc intéressés à ces questions après en avoir évalué les éventuels gains et coûts professionnels dans le contexte de légitimation des enquêtes pour violences sexuelles. A ce titre, la nomination de binômes exclusivement masculins a pu ponctuellement ranimer des tensions relatives à l'appropriation masculine d'objets en voie d'institutionnalisation, jadis tendanciellement délégués aux femmes en raison du stigmate associé.

Soumis : 31/05/2023
Accepté le em : 27/04/2024

ANNEXES

Tableau 2 : Genre journalistique des articles traitant spécifiquement du viol, mentionnés en Une entre 1980 et 2020 (en % ; n=1793)

Genre journalistique	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2020	Total
Analyse	18,9	8		13,4	9,5	14,7	13,1	11	26,4	19	17
Archive indisponible						8,7	3,1				1,3
Brève		8	6,5	1,2	5,4	1,4	4,4	0,8	1,9	1,2	2,7
Editorial/Chronique	8,1			3,7	6,8	5	8,7	4	12,9	10,3	8,4
Interview				4,9	6,5	5	10,6	10,2	12	15,8	9,3
Portrait/Témoignage	2,7			12,2	3,4	4,6	13,8	11	9,3	6,7	7,4
Récit	56,8	72	82,6	43,9	57,5	56,9	42,5	50,4	25,3	32,4	43
Reportage/Enquête	13,5	12	10,9	20,7	10,9	3,7	3,8	12,6	12,2	14,6	10,9
Total	100										

Sources : les quatorze journaux inclus dans l'analyse.

Champ : les articles traitant spécifiquement du viol, mentionnés en Une du journal.

Lecture : en 2018, tous journaux confondus, 26,4 % des articles associés aux Unes mentionnant le viol sont des contenus d'analyse.

La catégorie « Archive indisponible » renvoie aux archives qui n'ont pas pu être analysées, parce qu'elles étaient illisibles ou avaient disparu des fonds d'archives des rédactions.

Les cases vides signifient qu'aucun contenu ne correspond à la catégorie dont il est question. Par exemple, pour l'année 1980, aucune brève traitant spécifiquement du viol n'a été mentionnée en Une des quatorze journaux étudiés.

Tableau 3 : Angle principal des articles traitant spécifiquement du viol, mentionnés en Une entre 1980 et 2020 (en % ; n=1793)

Angle principal	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2020	Total
Causes du viol	2,7	2	2,2	4,9	2,4	2,7	1,9	2,4	2,7	1,2	2,4
Conséquences du viol		2		2,4	1,3		3,7		1,1	0,4	1,1
Dossier judiciaire	62,2	84	95,6	75,6	68,7	86,2	86,9	92,9	46,9	79,8	70,7
Etudes (statistiques)	5,4			6,1	1,7	3,2	3,7	1,5	0,6	1,2	1,8
Mobilisations					0,7				2,5	2,8	1,2
Politiques publiques	8,1	2			1,4	1,8		2,4	6,8	2,4	3,2
Prise en charge associative			2,2	1,2		0,5			2,1	0,8	0,9
Prise en charge médiatique	2,7			2,5	1,4	0,5			2,1	0,4	1,1
Prise en charge par une institution		4			3,4			0,8	11,4	3,1	4,5
Prise en charge pénale	10,8	6		6,1	8,5	4,6	2,5		5,5	1,6	4,7
Prise en charge policière					3,4				0,8	0,8	0,9
Production culturelle				1,2	2	0,5	1,3				0,6
Rapports femmes-hommes	8,1				5,1				17,1	5,5	6,8
Non applicable									0,4		0,1
Total	100										

Sources : les quatorze journaux inclus dans l'analyse.

Champ : les articles traitant spécifiquement du viol, mentionnés en Une du journal.

Lecture : en 2018, tous journaux confondus, 46,9 % des articles associés aux Unes mentionnant le viol traitent du sujet sous l'angle d'un dossier judiciaire.

Tableau 4 : Désignation du viol dans les articles traitant spécifiquement du sujet, mentionnés en Une entre 1980 et 2020 (en % ; n=1793)

Désignation du viol	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2018	2020	Total
Descriptive	16,2	16	8,7	26,9	33,4	20,2	41,3	24,4	19,7	33,6	26,1
Dubitative					2,4	0,5	1,9	1,6	2,1	2	1,6
Imagée	18,9	20	13,1	12,2	15,6	5	3,7	11	6,3	8,3	9,1
Jugement de valeur				1,2					0,6		0,2
Juridique	54,1	54	63	43,9	20,7	19,3	27,5	26	23,4	8,3	24,3
Politique		10		1,2	1,7				16	11	6,9
Typifiante	10,8		15,2	14,6	24,5	55	18,1	33,1	30,6	27,3	28,8
Non applicable					1,7		7,5	3,9	1,3	9,5	3
Total	100										

Sources : les quatorze journaux inclus dans l'analyse.

Champ : les articles traitant spécifiquement du viol, mentionnés en Une du journal.

Lecture : en 2018, tous journaux confondus, 46,9 % des articles associés aux Unes mentionnant le viol traitent du sujet sous l'angle d'un dossier judiciaire.



RÉFÉRENCES

- Ambroise-Rendu, A.-C. (2003). Un siècle de pédophilie dans la presse (1880-2000) : accusation, plaidoirie, condamnation ». *Le Temps des médias*, 1(1), 31-41. <https://doi.org/10.3917/tdm.001.0031>
- Ambroise-Rendu, A.-C. (2006). *Crimes et délits. Une histoire de la violence de la Belle Epoque à nos jours*. Nouveau Monde.
- Beaulieu, L. (2019). Journalistes et féministes. Entre assignation à des stéréotypes et stigmatisation au travail. *Sur le journalisme, About journalism, Sobre jornalismo*, 8(2), 62-77. <https://doi.org/10.25200/SLJ.v8.n2.2019.402>
- Beaulieu, L. (2022). Avant et après #MeToo : traiter des violences sexistes et sexuelles en tant que journaliste. In C. Cavalin, J. Da Silva, P. Delage, I. Despontin Lefèvre, D. Lacombe, B. Pavard (Org.), *Les violences sexistes après #MeToo* (pp. 61-70). Presses des Mines.
- Bekmezian, H., & Cazi, E. (2018, 4 novembre). Comment « Le Monde » travaille sur #metoo depuis un an. Le Monde. Disponible sur https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/04/comment-le-monde-travaille-sur-metoo-depuis-un-an_5378687_3232.html
- Benedict, H. (1992). *Virgin or vamp. How the press covers sex crimes*. Oxford University Press.
- Bereni, L. (2009). Quand la mise à l'agenda ravive les mobilisations féministes. L'espace de la cause des femmes et la parité politique (1997-2000). *Revue française de science politique*, 59(2), 301-323. <https://doi.org/10.3917/rfsp.592.0301>
- Bertini, M.-J. (2007). Langage et pouvoir : la femme dans les médias (1995-2002). *Communication & Langages*, (152), 3-22. <https://doi.org/10.3406/colan.2007.4651>
- Blandin, C., Lévêque, S., Massei, S., & Pavard, B. (2017). Présentation. Féminismes et médias : une longue histoire. *Le Temps des médias*, 2(29), 5-17. <https://doi.org/10.3917/tdm.029.0005>
- Bousquet, D., Moiron-Braud, E., Ronai, E., Ressot, C., & Sabathier, R. (2016, 5 octobre). *Avis pour une juste condamnation sociétale et judiciaire du viol et autres agressions sexuelles*, Avis n°2016-09-30-VIO-022. HCEfh. Disponible sur https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/IMG/pdf/hce_avis_viol_2016_10_05.pdf
- Bretton, L. (2018, 20 février). Unef : Une enquête hors norme entre révélations et silences. *Libération*. Disponible sur https://www.liberation.fr/france/2018/02/20/unef-une-enquete-hors-norme-entre-revelations-et-silences_1631126/
- Cardoso, A. (2017). « C'est comme si on avait de la colère pour elles ». Féminisme et émotions dans le travail d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales. *Terrains & travaux*, 30(1), 31-53. <https://doi.org/10.3917/tt.030.0031>
- Champagne, P., & Marchetti, D. (1994). L'information médicale sous contrainte. A propos du « scandale du sang contaminé ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 101-102, 40-62. <https://doi.org/10.3406/arss.1994.3084>
- Champagne, P. (2000). L'événement comme enjeu. *Réseaux*, 18(100), 403-426. <https://doi.org/10.3406/reso.2000.2231>
- Comby, J.-B., & Grossetête, M. (2013). 23. La morale des uns ne peut pas faire le bonheur de tous. Individualisation des problèmes publics, prescriptions normatives et distinction sociale. In P. Coulangeon (Org.), *Trente ans après La Distinction de Pierre Bourdieu* (pp. 341-353). La Découverte.
- Comby, J.-B. (2014). L'individualisation des problèmes collectifs : une dépolitisation politiquement située. *Savoir/Agir*, 28(2), 45-50. <https://doi.org/10.3917/sava.028.0045>
- Damian-Gaillard, B., Montañola, S., & Saitta, E. (Org.) (2021). *Genre et journalisme. Des salles de rédaction aux discours médiatiques*. De Boeck Supérieur.
- Devillard, V., & Marchetti, D. (2008). La « sécurité routière », un programme sans risque. La neutralisation d'un problème politique et social à la télévision. *Réseaux*, 147(1), 149-176. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue--2008-1-page-149.htm>
- Goffman, E. (2015 [1963]). *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*. Editions de Minuit.
- Henry, E. (2003). Du silence au scandale. Des difficultés des médias d'information à se saisir de la question de l'amiante. *Réseaux*, 122(6), 237-272. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2003-6-page-237.htm>
- Henry, E. (2021). *La fabrique des non-problèmes*. Presses de Sciences Po.
- Herman, E. (2013). Militer en travaillant contre les violences conjugales. *Cahiers du Genre*, 55(2), 65-87. <https://doi.org/10.3917/cdge.055.0065>
- Hochschild, A. R. (2003). Travail émotionnel, règles de sentiments et structure sociale. *Travailler*, 9(1), 19-49. <https://doi.org/10.3917/trav.009.0019>
- Kaciac, N., & Talpin, J. (2016). S'engager sans politiser : Sociologie du journalisme dans « la ville la plus pauvre de France ». *Politiques de communication*, 7(2), 113-149. <https://doi.org/10.3917/pdc.007.0113>
- Le Cam, F., Libert, M., & Ménalque, L. (2021). *Etre femme et journaliste. Enquête sociologique dans un monde au masculin*. Université de Bruxelles.
- Lemieux, C. (1992). La Révolution française et l'excellence journalistique au sens civique. Note de recherche. *Politix*, 5(19), 31-36. <https://doi.org/10.3406/polix.1992.1526>
- Lochon, A. (2019). *L'évolution de la réaction sociale aux violences et crimes sexuels entre 1989 et 2012 dans la presse française* [thèse de doctorat, Normandie Université]. Disponible sur <https://theses.fr/2019NORMC018>
- Louazon, E. (2022, 9 décembre). *Combattre les assignations : stratégies et pratiques professionnelles de journalistes minorisés.e.s en Belgique francophone*. [Communication dans un congrès] Rencontres internationales de recherches sur le journalisme, Bordeaux, France.
- Marchetti, D. (2000). Les révélations du « journalisme d'investigation ». *Actes de la Recherche en Sciences sociales*, 131-132, 30-40. <https://doi.org/10.3406/arss.2000.2663>
- Neveu, E. (2000). Le genre du journalisme. Des ambivalences de la féminisation d'une profession. *Politix*, 13(51), 179-212. <https://doi.org/10.3406/polix.2000.1109>
- Ravinet, P. (2014). Fenêtre d'opportunité. In L. Boussaquet (Org.), *Dictionnaire des politiques publiques. 4e édition*

précédée d'un nouvel avant-propos (pp. 274-282). Presses de Sciences Po.

Ruffio, C. (2022). Politiser le « crime de l'intime ». Ce que #MeToo fait à la médiatisation du viol en France (2000-2020). In C. Cavalin, J. Da Silva, P. Delage, I. Despontin Lefèvre, D. Lacombe, B. Pavard (Org.), *Les violences sexistes après #MeToo* (pp. 71-89). Presses des Mines.

Soothill, K., & Walby, S. (1991). *Sex crime in the news*. Rout-

ledge Edition.

Tuchman, G. (1972). Objectivity as strategic rituals: an examination of newsmen's notions of objectivity. *American Journal of Sociology*, 77(4), 660-679. Disponible sur <http://www.jstor.org/stable/2776752>

Combattre le mâle. Légitimer le journalisme féministe sous #MeToo

Combater o masculino. Legitimar o jornalismo feminista na era do #MeToo

Fighting back. The legitimization of feminist journalism in the wake of #MeToo

Luchando contra el macho. Legitimar el periodismo feminista a la luz de #MeToo

Fr. Comment l'intense médiatisation des violences sexistes et sexuelles ayant fait suite au mouvement numérique et transnational *#MeToo* a participé de la redéfinition du modèle traditionnel de l'excellence journalistique ? En quoi l'attention nouvellement accordée à ces enjeux a-t-elle favorisé l'importation de schèmes d'analyse féministe au sein des rédactions de presse écrite ? Nous suggérons que l'influence de *#MeToo* sur les mutations de la couverture du sujet s'explique en partie par la conversion symbolique de l'engagement militant de femmes journalistes en compétence professionnelle distinctive. La légitimation conjoncturelle de visions féministes du monde social aurait en outre contribué à la remise en cause d'un certain nombre de pratiques de sélection et d'écriture journalistiques. Un premier temps de cet article sera consacré à l'analyse des motivations et des conséquences du processus de stigmatisation des savoirs et savoir-faire féministes observé au sein des rédactions de presse écrite. Nous chercherons par la suite à comprendre les causes et effets du retournement partiel du stigmate féministe en contexte *#MeToo*. Seront ici discutés la centralité du rôle joué par quelques femmes journalistes ouvertement militantes, récemment nommées à des postes de responsabilité au sein de leur média respectif, ainsi que les efforts déployés par certains titres investis dans la dénonciation du sexisme pour mettre en scène la fiabilité de leurs publications. Nous interrogerons enfin les ressorts et conséquences de l'intérêt nouvellement porté par des hommes journalistes à des questions jusque-là assignées au genre féminin, sur la (re)définition de la division sexuée du travail journalistique. Cet article s'appuie sur l'analyse de près de 6 000 Unes et articles publiés entre 1980 et 2020 par quatorze journaux distincts. Cinquante entretiens semi-directifs ont par ailleurs été conduits auprès de journalistes et de leurs sources, afin de confronter l'analyse de contenus médiatiques aux représentations du sujet défendues par les principaux intéressés.

Mots-clés : violences sexuelles ; *#MeToo* ; féminisme ; stigmatisation ; journalisme.

Pt. Como a intensa midiatização da violência sexista e sexual, na esteira do movimento digital e transnacional *#MeToo*, tem contribuído para redefinir o modelo tradicional de excelência jornalística? De que forma a nova atenção dada a essas questões incentivou a importação de padrões de análise feministas nas redações da mídia impressa? Neste artigo, sugere-se que uma das razões para o impacto do movimento *#MeToo* sobre as mudanças na cobertura do tema seja a conversão simbólica do compromisso ativista das mulheres jornalistas em uma habilidade profissional diferenciada. A legitimação conjuntural de visões feministas do mundo social também pode ter contribuído para que fossem questionadas diversas práticas de seleção e redação jornalísticas. Em um primeiro momento, o artigo foca na análise das motivações e consequências do processo de estigmatização dos saberes e do *know-how* feministas observados nas redações da mídia impressa. Em seguida, busca-se compreender as causas e os efeitos da reversão parcial do estigma feminista no contexto do *#MeToo*. Neste artigo, discute-se a centralidade do papel desempenhado por algumas mulheres jornalistas abertamente militantes, que foram recentemente nomeadas para cargos de liderança em suas respectivas mídias, e os esforços de manchetes comprometidas em denunciar o sexismo no intuito de mostrar a confiabilidade das matérias publicadas. Por fim, analisa-se a origem do novo interesse demonstrado por jornalistas homens em questões até então atribuídas ao gênero feminino, e suas consequências na (re)definição da divisão de gênero no trabalho jornalístico. Este artigo baseia-se em uma análise de cerca de 6.000 manchetes e artigos publicados entre 1980 e 2020 em quatorze jornais diferentes. Também foram reali-

zadas 50 entrevistas semiestructuradas com jornalistas e suas fontes, de forma a confrontar a análise dos conteúdos midiáticos com as representações do tema defendidas pelas partes interessadas.

Palavras-chave: violência sexual; #MeToo; feminismo; estigmatização jornalismo.

En. How has the intense media coverage of sexist and sexual violence following the digital and transnational #MeToo movement contributed to the redefinition of the traditional model of journalistic excellence? In what ways has the new attention paid to these issues encouraged the import of feminist frames of analysis into print newsrooms? We suggest that the influence of #MeToo on changes in the coverage of the topic can be explained in part by the symbolic conversion of women journalists' activist commitment into a distinctive professional expertise. The conjunctural legitimization of feminist visions of the social world may also have contributed to the questioning of a number of practices in journalistic selection and writing. The first part of this article analyzes the motivations and consequences of the process of stigmatizing feminist knowledge and practices in print media. We then seek to understand the causes and effects of the partial reversal of feminist stigma in the #MeToo context. Here, we discuss the centrality of the role played by some outspoken activist women journalists, recently appointed to positions of responsibility within their respective media, as well as the efforts made by certain titles committed to denouncing sexism to showcase the reliability of their publications. Finally, we examine the motivations and consequences of the new interest shown by male journalists in issues that had previously been assigned to the female gender, on the (re)definition of the gendered division of journalistic labor. This article is based on an analysis of nearly 6,000 covers and articles published between 1980 and 2020 by fourteen different newspapers. Fifty semi-directive interviews were also conducted with journalists and their sources, in order to compare the analysis of media content with the representations of the topic championed by the principal parties concerned.

Key words : sexual violence ; #MeToo ; feminism ; journalism ; stigmatisation

Es. ¿Cómo ha contribuido la intensa cobertura mediática de las violencias sexistas y sexuales a raíz del movimiento digital y transnacional #MeToo a la redefinición del modelo tradicional de excelencia periodística? ¿Cómo esta atención, prestada por primera vez a estos temas, ha favorecido la importación de patrones de análisis feministas a la prensa escrita? Sugerimos que la influencia de #MeToo en los cambios en la cobertura del tema puede explicarse en parte por la conversión simbólica del compromiso militante de las mujeres periodistas en una habilidad profesional distintiva. La legitimación coyuntural de visiones feministas del mundo social también puede haber contribuido al cuestionamiento de una serie de prácticas periodísticas de selección y redacción. La primera parte de este artículo se dedicará a analizar las motivaciones y consecuencias del proceso de estigmatización de los saberes y conocimientos feministas observado en la prensa escrita. A continuación, trataremos de entender las causas y los efectos de la reversión parcial del estigma feminista en el contexto #MeToo. Se debatirá el papel central desempeñado por varias mujeres periodistas abiertamente militantes, recientemente designadas para ocupar puestos de liderazgo en sus respectivos medios de comunicación, así como los esfuerzos realizados a través de algunos titulares dedicados a la denuncia del sexismo con el objetivo de demostrar la fiabilidad de sus publicaciones. Por último, examinaremos las razones y las consecuencias del nuevo interés mostrado por los hombres periodistas hacia temas hasta ahora asignados al género femenino, en relación a la (re)definición de la división sexual del trabajo periodístico. Este artículo se basa en un análisis de aproximadamente 6000 portadas y artículos publicados entre 1980 y 2020 por catorce periódicos diferentes. También se realizaron cincuenta entrevistas semiestructuradas con periodistas y sus fuentes, con el fin de comparar el análisis de contenidos mediáticos con las representaciones del tema defendidas por las personas principalmente interesadas.

Palabras clave : violencias sexuales; #MeToo; feminismo; estigmatización; periodismo.